



Dispensé de timbrage

ORLEANS CTC



10, rue Molière 45000 ORLEANS  
Tel : 02 38 78 00 67 Fax : 02 38 78 00 61

Email : [snés45@orleans.snes.edu](mailto:snés45@orleans.snes.edu)

CPPAP: 0311 S 05257 Imprimerie spéciale FSU.  
Directrice de publication: Patricia Méalet. Prix: 0.76 €.  
**Bulletin trimestriel du SNES Loiret n° 82 du 16/01/2008**

**Aux adhérents et aux correspondants  
des collèges et lycées du Loiret**

### Sommaire

- p. 1 : Edito
- p. 2 : - Rentrée 2008  
- Commission Pochard
- p. 3 : - IUFM - Lycée  
J.Zay - Recrutements
- p. 4 : - Stage syndical  
- Sondage pouvoir d'achat

## EDITO

**Pour 2008, les bons vœux du ministre Darcos aux enseignants : « *Travaillez plus et payez... de votre personne !* »**

**Pour 2008, les vœux du SNES-Loiret à tous les collègues : *Luttons plus, tous ensemble, et la lutte paiera !***

Le 8 janvier, Xavier Darcos présentait publiquement sa mesure de « service minimum scolaire », destinée à remettre en cause le recours à la grève dans les écoles. A cette occasion, il n'a pas manqué de nous adresser ces paroles réconfortantes : « *Si les fonctionnaires veulent, comme tout le monde, avoir une situation plus aisée, il faut sans doute qu'ils paient un peu plus de leur personne.* » On appréciera l'allusion délicate au « fonctionnaire fainéant de service », qui devra être plus « méritant » s'il veut être mieux payé...

Il faut dire que notre ministre, lui, paie de sa personne, en effet, afin de satisfaire son Président qui, à l'automne, a ouvert la chasse aux postes dans la Fonction publique : supprimer 9130 postes d'enseignants et d'éducation dans le second degré, dont « seulement » 1500 liés à la baisse des effectifs d'élèves, ce n'est pas une mince affaire !

Dans nos établissements, nous savons quel serait le prix à payer pour cette politique de démantèlement : moins de classes, plus d'élèves par classe, moins d'heures de cours et de soutien, plus d'élèves en difficulté, moins de profs, plus d'heures supp', moins d'options, plus de démotivation...

La routine, direz-vous ? Plus vraiment, car l'objectif du ministre est aussi que nous devenions plus rentables : c'est dans ce sens qu'il fait travailler le comité Pochard à une refonte de nos métiers et à la destruction de nos garanties statutaires.

Notre profession est à défendre, comme nous défendons nos élèves et l'intérêt général à travers notre service public d'éducation.

**Mobilisons-nous le jeudi 24 janvier, journée de grève nationale et unitaire !**

### Manifestations dans le Loiret le jeudi 24 janvier :

**A Orléans** : Rassemblement intersyndical « Education » **devant l'IA à 9h45**, pour converger vers la Place du Martroi, départ de la manifestation à 10h30

**A Montargis** : 10h30 Place du Pâtis

**Rentrée 2008 dans les 57 collèges du Loiret :  
pour 2 élèves en moins dans chaque collège, un demi-poste à supprimer !**

Depuis le 10 janvier, les Principaux de collège sont à pied d'œuvre pour répartir les heures reçues (les DGH). Au niveau départemental, le calendrier est le suivant : le jeudi 17 janvier, a lieu le groupe de travail préparatoire au **Comité Technique Paritaire du lundi 28 janvier qui donnera son avis sur la répartition de la DGH entre les collèges du Loiret.**

Les **premiers chiffres reçus** se passent de commentaire :

1/ Concernant les **effectifs d'élèves**, l'IA prévoit une baisse de 127 élèves (soit 2,22 élèves en moins par collège).

2/ La **DGH départementale** est diminuée de 447 heures, soit l'équivalent de 26 ETP (Equivalents Temps plein) ; en fait, ce **sont 33 ETP en heures-postes qui sont supprimés, mais 7 de ces ETP (soit 1 sur 5) sont restitués en HSA...**

En moyenne, donc, chaque collège devra rendre au moins 10 heures-postes, même s'il ne perd que 2 élèves. L'IA fait déjà entendre son éternelle antienne : « *Le H sur E est préservé !* »

**IMPORTANT :**  
Interrogez dès maintenant votre Chef d'établissement sur votre DGH et ses effets prévisibles sur les structures pédagogiques, et faites-nous savoir ce qui ne sera pas « préservé » !

Nous pourrions mieux contrer les allégations de l'administration.

**COMMISSION POCHARD ou à quelle sauce nous risquons d'être dévorés...**

Dans une lettre datée du 20 septembre 2007, Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale, a fixé les missions de la **commission sur l'évolution du métier d'enseignant.**

La commission présidée par Marcel Pochard, conseiller d'État, s'est interrogée sur :

- *Quel est le métier d'enseignant pour les années à venir ?*
- *Comment doit-on former et recruter les enseignants ?*
- *Qu'est-ce que l'on doit faire pour aider les enseignants à mieux assurer leurs missions ?*
- *Comment doit-on éventuellement faire évoluer leur statut et le régime de leur gestion ?*

Pour traiter ces questions dans un **livre vert** à paraître très prochainement, la commission s'est appuyée sur les auditions de personnalités très variées et sur environ 1 500 contributions d'internautes déposées sur un forum spécialement créé à cette occasion. Selon son auteur, ce livre vert sera un exposé des différentes pistes possibles pour répondre aux différents défis qui se posent aux enseignants, au système éducatif et plus généralement à la société française, s'agissant du statut et de la condition enseignante.

Ce livre vert sera la base sur laquelle le gouvernement travaillera pour retenir, « *dans les pistes qui auront été ouvertes, celles qui répondent le mieux aux attentes des uns et des autres, aux exigences et aux contraintes auxquelles les uns et les autres ont à faire face.* » La question étant : qui sera finalement entendu, parmi « *les uns et les autres* » ? Les commanditaires du gouvernement sarkozyste, ou bien les personnels et les familles ?

**Les propos tenus lors de ces auditions ne laissent pas d'inquiéter.** Le président de la commission, par exemple, se dit favorable aux dotations en masse salariale plutôt qu'en heures, dans l'objectif de donner « plus de souplesse aux établissements ». Un membre de la commission, quant à lui, suggère d'évaluer les enseignants sur les progrès réalisés par leurs élèves. Un intervenant semble regretter le temps où les enseignants étaient en nombre restreint, et assuraient aussi la surveillance aussi bien de la cantine que des études...

Bref, nous sommes fondés à redouter ce qui pourrait bien être proposé comme « fameuses » pistes, quand on sait que les contraintes budgétaires pilotent les réformes envisagées.

A suivre, donc, avec vigilance !

## IUFM : Le SNES-Loiret soutient les collègues stagiaires !

### Rien ne va plus à l'IUFM d'Orléans-Tours !

Les stagiaires sont confrontés à un **système d'évaluation** qui ne leur laisse aucun répit, ils se sentent isolés et découragés devant **l'ampleur des tâches** qui leur sont imposées, ont le sentiment que la formation commune est déconnectée de leurs besoins réels, et qu'ils sont détournés de leur préoccupation essentielle, à savoir la préparation de leurs cours et l'adaptation au terrain (*voir, à ce sujet, notre analyse de cette situation pages 7 et 8 du dernier bulletin académique n°183, ainsi que sur le site du SNES Orléans-Tours [www.orleans.snes.edu](http://www.orleans.snes.edu)*).

Alertés par certains d'entre eux, **nous sommes allés trois fois à leur rencontre**, à l'IUFM d'Orléans Faubourg Bourgogne, les 6 et 12 décembre 2007, puis le 9 janvier 2008, et nous avons constaté à quel point nos collègues en formation sont désemparés et insatisfaits par les conditions de préparation qui sont les leurs.

Alors que, face aux aspirations et revendications des stagiaires, la direction fait la sourde oreille ou utilise la menace de la non-validation, **le SNES affirme son soutien total à leur demande légitime d'allègement de leur charge de travail**. Une délégation du SNES, comprenant la secrétaire du SNES-Loiret, a rencontré les responsables de l'IUFM le 19 décembre 2007, sans obtenir gain de cause (*voir compte-rendu de cette audience dans le bulletin académique et sur le site*). Mais **loin de nous résigner, nous sommes prêts, avec les stagiaires, à faire un certain nombre de propositions** en cohérence avec le cahier des charges afin de permettre au dispositif d'évoluer.

Nous allons poursuivre notre action auprès de nos collègues stagiaires en les invitant notamment à **se solidariser dès à présent dans des actions communes** car le temps presse ! Nous avons envoyé un mail à chacun de nos contacts et nous attendons leurs réactions. Les formations disciplinaires ne facilitent pas, il est vrai, les rencontres générales, mais nous avons bon espoir de voir les stagiaires se mobiliser, tant le mécontentement est réel.

Puisse cette année être pour nos collègues de l'IUFM une occasion de s'initier également à l'âpreté des luttes et à la nécessité d'être ensemble pour avancer !

Il nous semble que c'est bien cette aptitude-là qu'il faut dès à présent ranger parmi les compétences cardinales de l'enseignant de demain.

### Recrutements d'enseignants : on réduit toujours plus !

10 200 postes sont ouverts aux concours du second degré soit **15% de moins** qu'en 2007. Globalement, la baisse des recrutements aura été de 56 % en cinq ans, alors qu'on assiste à des départs massifs à la retraite cette année et au-delà de 2010.

C'est une porte de l'emploi qui se ferme encore pour de nombreux étudiants déjà engagés et avertis bien tardivement. C'est aussi la voie de la titularisation qui disparaît quasiment pour des milliers de contractuels. Aucune discipline n'est épargnée. Les plus touchées sont la documentation (-25 %), les Lettres (-23,5%), et la physique-chimie (-19,5 %). La filière STI disparaît des recrutements.

Le **SNES condamne cette diminution** des recrutements, par laquelle le gouvernement signe l'abandon de la lutte contre l'échec scolaire. La question des recrutements et de l'emploi reste au cœur de ses revendications. **Faisons-le entendre en nous mobilisant le 24 janvier !**

### Lycée Jean Zay : Belle mobilisation des personnels, parents et lycéens pour Camila !

Depuis le mois de novembre, un **comité de soutien** est dans l'action pour obtenir la **régularisation de Camila**, élève de 1ère L au lycée Jean Zay, et de sa maman, originaire du Brésil, toutes deux menacées d'expulsion, alors que Tribunal d'Orléans a annulé, en juillet, l'ordre préfectoral de reconduite à la frontière.

Dès la rentrée, une forte solidarité s'est exprimée, au lycée, en direction de cette famille : une pétition a recueilli plusieurs milliers de signatures ; deux rassemblements à la Préfecture, les 29 novembre et 18 décembre, ont réuni plusieurs centaines de lycéens, parents et professeurs solidaires (certains recourant même à la grève) ; Messieurs Sueur et Grouard ont reçu une délégation, et le Préfet a finalement accepté une audience, après deux demandes restées infructueuses. Désormais, il y a lieu d'espérer un dénouement heureux pour cette famille.

**Le SNES-Loiret salue cet engagement unitaire des lycéens, parents et enseignants dans le soutien à Camila, et continue d'exiger, avec le RESF, la régularisation de toutes les familles sans-papiers d'enfants scolarisés.**

## Stage de formation syndicale proposé par le SNES-Loiret

jeudi 13 mars de 9h30 à 16h30

***Evaluation des compétences en collège et lycée :  
Quels enjeux pour la formation et l'orientation des élèves ?  
Quels bouleversements pour le métier d'enseignant ?  
Quelles réponses syndicales aux directives ministérielles ?***

Ce stage s'adresse à **tous les collègues (syndiqués ou non) de toutes disciplines**, au moment où se met en place le « socle commun » dans les collèges, avec l'expérimentation du « livret de compétences », et où ce mode d'évaluation se généralise à tous les niveaux de la scolarité.

**Les collègues de langues**, en particulier, peuvent venir apporter leurs témoignages, et contribuer à la réflexion collective, puisqu'en collège, ils vont devoir, cette année, évaluer le niveau A2 pour le Brevet ; en lycée, on les invite à construire cours et évaluation selon le « cadre européen et les cinq activités langagières » ; dans les filières STG, les épreuves de langue, au baccalauréat, relèvent également de cette logique.

Lieu du stage : **Local de la FSU 10, rue Molière 45000 Orléans**

Ce stage sera **animé par Roland Hubert, cosecrétaire général du SNES**

### **Comment s'inscrire ?**

Remplir une demande d'autorisation d'absence, à se procurer auprès du secrétariat de votre établissement et l'y déposer **au moins un mois avant la date du stage** (elle est destinée au Recteur mais se fait par voie hiérarchique. Demande conforme à la loi n° 84-16 du 11-01-1984, de la loi n° 72-997 du 13-11-1982 et du décret 84-474 du 15-06-1984 définissant l'attribution des congés de formation syndicale avec maintien intégral du salaire). **Vous devez donc la déposer au plus tard le 13 février.** Cette absence est de droit : inutile, donc, de fournir une quelconque convocation, ni de remplacer vos cours...

Dès à présent, vous pouvez vous inscrire auprès du SNES-Loiret, au 10 rue Molière (02 38 78 00 67) ou par mail [snes45@orleans.snes.edu](mailto:snes45@orleans.snes.edu) en précisant vos nom, prénom et établissement.

### **Appel à témoignage : Votre pouvoir d'achat, où en est-il ?**

Les politiques s'obstinent à vouloir faire croire à l'opinion que les fonctionnaires sont bien payés. Nous cherchons des témoignages de collègues qui voudraient s'exprimer sur leur vécu depuis plusieurs années (entre 5 et 15 ans). Avez-vous l'impression que vous vivez mieux ou aussi bien maintenant, que les fins de mois ne sont pas plus difficiles ? Avez-vous l'impression que la devise « Tout travail mérite salaire » est satisfaite dans votre cas ?

Comme le gouvernement le prétend, pouvons-nous affirmer que notre pouvoir d'achat augmente quand nous changeons d'échelon ? Les chiffres disent le contraire, puisque, alors qu'il faut souvent plus de quatre ans pour changer d'échelon, nous finissons notre échelon au même indice qu'à l'entrée dans l'échelon, et que le point d'indice n'a pas suivi l'inflation. Autre exemple de chiffre qui contredit cette affirmation : le pouvoir d'achat actuel du 11<sup>ème</sup> échelon est celui du 9<sup>ème</sup> échelon d'il y a 25 ans.

Alors, à vos plumes pour confirmer ou faire mentir ces chiffres ! Merci de mener aussi ce petit sondage auprès de vos collègues...